

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 juillet 2022

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2022

Le six juillet deux mille vingt-deux, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Patrick MARY, Adjoint au Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présents :

Mmes Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Elodie MARTIN, Incarnation SCHMID-LOSSBERG

Mrs Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Patrick MARY,

Absents excusés : M. William VALAT

Procuration : M. Alain SOUSSEN à M. Patrick MARY, Mme Frédérique ALBERT à M. Michel HENRION

Mme Elodie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2022
- 2 Finances : décision modificative affectation du résultat
- 3 Achat parcelle à Monsieur Rouvière
- 4 Planning des prochains conseils municipaux
- 5 Débat protection sociale complémentaire
- 6 Hérault Energies : Avenant convention CEE
- 7 Questions diverses

1- Procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2- Finances : décision modificative affectation du résultat

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Garrigues,

Le **conseil municipal**, ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

Articles à régulariser	BP initial	Après DM
002 Recette Fonctionnement	308 891,27 €	308 247,45 €
A déduire de l'article : dépenses imprévues 022		643,82 €
001 Recette Investissement	119 435,78 €	116 268,93 €
A déduire de l'article : Agencement et aménagements de terrains 212		3 166,85 €

DECIDE de rectifier le budget primitif et de valider les montants ci-dessous :

Nouveau Budget Primitif 2022	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	496 665,42 €	496 665,42 €
Section Investissement	1 231 649,66 €	1 231 649,66 €
Totaux	1 728 315,08 €	1 728 315,08 €

3- Achat parcelle à Monsieur Rouvière

Vu le plan de division proposé par le géomètre expert Monsieur Antoine VACHER,

Vu le plan de division signé par les propriétaires de la parcelle A 315, Madame Jacqueline ROUVIERE et Monsieur Claude ROUVIERE,

Monsieur Patrick MARY, adjoint au Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la parcelle A 315 (en partie).

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, adjoint au Maire, Et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'ACHETER** 11 854 m² de la parcelle A 315 pour un montant de 30 000 €, soit environ 2,53 €/m²,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de géomètre et de notaire,

- **D'ACCEPTER** la division de la parcelle A 315 d'une superficie de 21 611 m², dont 11 854 m² pour la commune de Garrigues et 9 757 m² pour l'indivision ROUVIERE,
- **D'AUTORISER** Monsieur Patrick MARY, adjoint au Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

4- Planning des prochains conseils municipaux

Obligation d'un conseil municipal/ trimestre, possibilité de faire des réunions interne d'élus

Calendrier :

- Mercredi 21 septembre 2022 – 19h00
- Mercredi 7 décembre 2022 – 19h00

5- Débat protection sociale complémentaire

Obligation légale :

- 2025 : participation prévoyance (déjà pris en charge)
- 2026 : participation santé

L'ensemble du conseil municipal a pris connaissance des enjeux liés à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. Le conseil municipal en a pris débat.

Les élus prennent acte des dépenses à prévoir en matière de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

6- Hérault Energies : Avenant convention CEE

L'avenant de la convention CEE d'Hérault Energies concerne l'article 4.2 relatif à la compensation financière ou pédagogique.

La convention est reconduite pour 4 ans (2022-2025), ensuite la reconduction sera tacite.

Vote pour l'avenant à la convention : accord à l'unanimité

7- Questions diverses

- Demande de Mme Doubre concernant la place PMR : un courrier sera envoyé à Mme Doubre à ce sujet ;
- Débroussaillage tarifé : un courrier sera envoyé à tous les habitants pour rappel des obligations légales de débroussaillages et un courrier spécifique aux propriétaires des terrains concernés ;
- Discussion prochain conseil municipal : achat véhicule + remorque

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Adjoint au Maire,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal